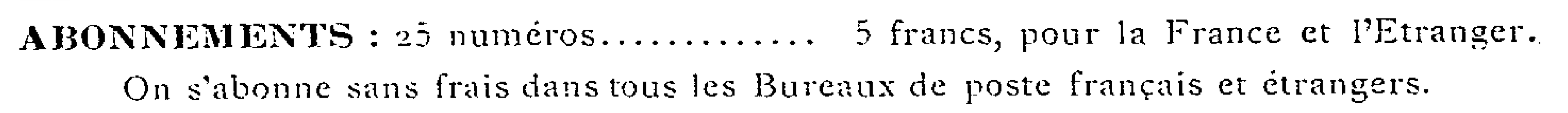
Huitième Année. Dimanche 15 Novembre 1896 Nlle Série — (VIIe) No 169.

LA CVRIOSITÉ

REVUE DES SCIENCES PSYCHIQUES

DIRECTEUR

Rédacteur en Chef : ERNEST BOSC



ABONNEMENTS : 25 numéros............ 5 francs, pour la France et l'Etranger.
On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste français et étrangers.

ADMINISTRATION : PARIS, 6, place Saint-Michel. — NICE, 46, rue de France.

AVIS. — *Depuis le 10 Novembre,* **les Direction et Rédaction** *du Journal sont comme tous les hivers à NICE, 46, rue de France, jusqu'au 15 Avril 1897, jour de leur rentrée à PARIS.*

SOCIOLOGIE PRATIQUE

CONTEMPORAINE

Sous ce titre notre éminent collaborateur et ami, Eugène de Masquard, va publier dans la *Curiosité* des études de sociologie intéressantes, en analysant les travaux des récents Congrès qui ont étudié les questions sociales.

Nous pensons que ces études seront aussi goutées que celle qu'a écrite le Docteur Gardener à propos du Congrès international de Bâle qui a traité avec sa compétence ordinaire de l'alcoolisme au point de vue mental et psychique.

L'alcoolisme est aujourd'hui une de nos grandes plaies sociales ; c'est là un fait certain, mais les monopoles et l'agiotage ne sont pas des calamités moins néfastes pour l'avancement du progrès humain, c'est pourquoi la *Curiosité* se fait un devoir de les étudier et de les combattre. E. B.

LE TERRIANISME

Le culte exagéré de Mercure nous a donné une société où l'honnête homme est trop souvent obligé d'agir en coquin pour gagner sa vie, il faut aujourd'hui créer une société ou le coquin soit obligé d'être intègre pour vivre.

Cette société nous ne pourrons y arriver que par le retour au culte de l'honnête Cérès.

Telle est la thèse que nous allons étudier.

Tous ceux qui ne sont pas atteints de cet aveuglement fin de cycle dont Jupiter a de tout temps affligé ceux qui n'ont pas su ou voulu se servir de leurs yeux en temps utile, s'accordent à reconnaître que le salut de la société actuelle est dans :

LE RETOUR A LA TERRE.

Sous ce titre M. Louis Trial s'appuyant sur l'excellente brochure de M. Lessard : *Le socialisme pratique par le retour à la terre,* plaide très brillamment et gagne la cause du *Terrianisme*, doctrine sociale qui donne pour base à toutes les réformes la prospérité, de l'agriculture, selon la belle maxime de Sully : *Labourage et pastourage sont les mamelles de France ;* maxime que nous avons hélas ! délaissée pour celle : *Agiotage et transportage sont les mamelles de l'État,* et d'après laquelle tous nos grands travaux publics sont faits uniquement dans l'intérêt de la spéculation et de l'industrie des transports.

C'est en vertu de cette maxime nouvelle et *progressiste* que nos législateurs et nos gouvernants, pendant que la sécheresse désole de plus en plus chaque année la France, au lieu de travailler à couvrir le pays de canaux d'irrigations, comme ils l'ont déjà couvert de chemins de fer, ne songent qu'à de nouveaux et plus gigantesques moyens de transport : Canal des deux mers, Paris et Lyon port de mer, — Canal de Marseille au Rhône, qui ce dernier exécuté, serait le rejet définitif des canaux d'irrigation du Rhône qui dorment dans les cartons du Sénat et dont l'utilité, l'indispensabilité même se fait de plus en plus sentir pour, non seulement sauver le midi d'une ruine irrémédiable, mais pour mettre l'industrie nationale en mesure de soutenir la concurrence étrangère, en lui fournissant la main d'œuvre à de meilleures conditions par l'abaissement du prix de la vie, résultat certain de la grande abondance d'aliments que donnerait les canaux du Rhône d'abord, et puis un système de canaux d'irrigation couvrant toute la France.

Avec l'irrigation, ce ne serait bientôt plus les

ruraux, mais bien leurs produits qui viendraient encombrer les villes, ce qui changerait totalement la face des choses.

« Reste à savoir, dit M. Trial dans le cours de sa savante dissertation sociologique, par qui s'opèrera le retour à la terre? Et, après avoir fait le procès du peuple avec peu d'indulgence, il conclut:

« Non, le salut par le retour à la terre ne peut venir du peuple lui-même ».

Ceci est très contestable, si le peuple a des ignorances, des passions, des vices... qui le mettent à la merci des plus détestables influences, aussi ce n'est pas à lui qu'il faut s'en prendre, mais à ceux chargés de son éducation intellectuelle et morale.

A ceci, M. Trial nous répond: « Nous n'avons pas dit autre chose; mais de ce que nous sommes d'accord (pas complètement), pour désigner les auteurs responsables de l'abandon de la terre, en résulte-t-il que le peuple ne soit pas actuellement ignorant, passionné, vicieux, incapable de revenir de lui-même à la terre? »

Ce jugement me parait sévère et même injuste. A tout prendre, le peuple n'est pas relativement plus ignorant, ni plus passionné, ni plus vicieux que les autres classes de la nation dont il fait partie, comme base conservatrice et productive, recevant l'impulsion, bonne ou mauvaise des classes plus fortunées, mais ne la donnant jamais (1). Voilà pourquoi on ne doit en aucun cas le juger en le séparant du bloc dont il fait partie et dont il est peut-être, le seul élément qui ne soit pas entièrement corrompu.

Et en effet, c'est sur l'honnêteté, sur la croyance au bien qui existe encore au fond de l'esprit du peuple, que vit la société actuelle, même avec toutes ses iniquités.

C'est à cause de sa croyance au bien que le peuple est si facile à tromper; plus sceptique, plus roublard, on lui ferait moins facilement jouer le rôle de Maître Corbeau.

Le peuple, ou pour ne plus faire de l'individualisme de classe, disons l'homme — est un intelligent canari, d'aucuns disent serin, capable de chanter tous les airs du monde, les plus discordants comme le plus harmonieux pourvu qu'on les lui serine le temps nécessaire pour qu'il les apprenne.

Et comment le peuple serait-il resté sans vices, avec les exemples démoralisants qu'il a constamment sous les yeux et lorsqu'on lui serine sur tous les tons des maximes comme celle-ci:

« *La vertu sans argent est un meuble inutile,* » — odieux mensonge que tant de perroquets, sans plumes, se plaisent à répéter sottement et journellement.

La vertu est au contraire le seul meuble que puissent acquérir ceux qui n'ont pas d'argent; c'est le vice sans argent qui est un meuble inutile et même des plus dangereux à posséder.

En effet à quoi sert d'avoir des vices si l'on n'a pas l'argent nécessaire pour les satisfaire? On vole, on tue pour voler et on va mourrir en prison ou sur l'échafaud.

Voilà où conduit le vice sans argent.

On lit dans un ouvrage japonais sur la sériculture: « *l'éducation fait l'homme, il en est de même du ver à soie* (1) ».

Les Chinois sont tellement persuadés de cette verité que c'est l'éducation qui fait l'homme, que lorsqu'un citoyen a accompli une action méritoire, c'est surtout le père qu'on récompense, pour avoir bien élevé son enfant. S'il y a faute ou crime, le coupable est puni et le père aussi (2).

Bref! que celui qui croit avoir accompli tout son devoir comme éducateur ou moralisateur du peuple lui jette la première pierre.

Malheureusement en France et en Europe, avec l'intensité toujours croissante de la lutte pour la vie, les besoins factices du luxe, la fièvre du gain rapide, etc., personne n'a plus le temps de s'occuper sérieusement de l'éducation du peuple, pas même de celle de ses propres enfants.

Par éducation, j'entends celle qui fait de l'homme un citoyen utile aux autres et non celle qui en fait un individualiste, un agioteur, un littérateur ou un politicien ignorant les notions les plus élémentaires de la science sociale.

D'où viendra donc le salut par le retour à la terre... s'il vient? continue M. Trial, « Évidem- « ment d'en haut. De l'aristocratie intellectuelle et « morale, des pouvoirs publics enfin réveillés ».

Suit une foule d'excellentes raisons pour ouvrir les yeux aux pouvoirs publics et à l'aristocratie intellectuelle et morale sur la nécessité du retour à la terre et « les engager à faire sans retard l'éducation économique et morale du peuple, de

(1) « L'imprévoyance, le goût des plaisirs, la débauche, l'alcoolisme sont choses courantes dans tous les rangs de la société! » — M. de Boyve, discours d'ouverture du Congrès de Bordeaux, 1895.

(1) Voir les documents extraits des auteurs chinois et japonais qui se trouvent dans mon ouvrage: *Les maladies des vers à soie et les moyens de le prévenir. Au Moniteur des soies*, Lyon.

(2) *La cité chinoise*, par E. Simon *et les Chinois peints par eux-mêmes*, par Tchem-Ki-Thon.

se mettre à sa tête et de résoudre la question sociale par la justice et la fraternité ». Tout cela est parfait; mais dit M. Trial en terminant : « Voudront-ils entreprendre et mener à bien cette grande, belle et bonne œuvre ? Toute la question est là ».

Non, la question n'est pas là, répondrai-je, car un pareil doute n'est pas admissible.

D'abord à propos des pouvoirs publics je dirai : Tous les gouvernements veulent durer, or pour durer il faut bien faire. Donc tous les gouvernements veulent bien faire. — Cependant trop souvent ils font mal ? Et cela parce qu'ils sont mal renseignés, mal conseillés, ou qu'ils ignorent la vraie route à prendre, et le jour où le gouvernement sera persuadé de la nécessité du retour à la terre, il voudra y travailler de toutes ses forces; mais le pourra-t-il, dans l'état actuel de son ignorance économique et sociale ?

Voilà la vraie question à laquelle je persiste à répondre : non.

Quant à « l'aristocratie intellectuelle et morale » je ferai remarquer que, douter de sa bonne volonté réformatrice, c'est nier son existence.

Une aristocratie qui, dans un siècle de pétrole, de gaz et d'électricité ignore et dort au lieu de veiller et d'agir, n'est pas une aristocratie dans le sens littéral du mot qui veut dire gouvernement des meilleurs, des plus capables entendaient les anciens, mais une *Soliveaucratie*, fille de ce roi que dédaignèrent les grenouilles de la fable.

(A suivre). EUG. DE MASQUARD.

LES ÉGLISES

D. — Les églises doivent-elles rester indépendantes des autorités civiles ?

R. — Oui, il est de leur dignité de rester libres de toutes attaches civiles, leur ministère éxige cette condition pour rester indépendant et conserver intact sa haute suprématie religieuse.

D. — Comment pouvez-vous concilier cette indépendance avec le traitement accordé aux clergés par la société civile, par l'Etat ; le prêtre devant accomplir toujours son ministère gratuitement ?

R. — Dans l'organisation actuelle des clergés, la chose ne se peut ; le prêtre est le serviteur de ceux qui le paient, bien plus que de son Dieu. — Mais dans les conditions que je vais brièvement exposer, le clergé devenu indépendant serait à même d'accomplir vèritablement sa mission d'amour et de dévouement.

D. — Comment cela ?

R. — Lorsqu'on dota de richesses les Couvents et les Chapitres, que les prêtres eurent en entrant dans les Ordres : luxueuses habitations et riches prébendes, ils avaient certainement une indépendance parfaite, mais leur situation d'alors ètait un contre-sens avec l'Evangile du divin Nazaréen, et s'ils eussent été pénétré de l'esprit du Christ, ils auraient réduit au simple nécessaire leur fortune énorme et fondé des hospices ou maisons de retraites pour les vieillards, etc., etc.

Si les clergés remplis de la lumière de l'esprit saint avaient fait usage de cette illumination, ils n'eussent pas attiré sur eux, cette réaction terrible qui a abaissé à tel point leur caractère que le peuple les a mis à sa solde ! quelle humiliation !

D. — Que faudrait-il faire pour remédier à cette situation ?

R. — Voici quel devrait être l'état du clergé pour reprendre sa véritable place dans la société actuelle.

1° La Commune (non l'Etat) fournirait à ses prêtres et cela en don définitif, une maison d'habitation avec un grand terrain propre à récolter fruits, céréales, légumes à la consommation journalière ; prairies, etc., etc., et bâtiment d'exploitation de capacité suffisante pour permettre aux prêtres une existence simple, mais exempte de soucis matériels.

D. — Comment devra-t-on recruter le clergé ?

R. — Les prêtres ne seraient recrutés que parmi les hommes arrivés à l'âge de 30 ans, ayant reçu une instruction avancée et ayant vécu dans le monde assez pour en connaître les besoins ; ainsi que les misères et les erreurs de ceux à qui les illusions mondaines auraient confirmé la réelle vocation, celle qui ne recule devant aucun sacrifice, qui l'appelle au contraire de tous ses vœux et sait l'accomplir avec joie. — Pour un tel prêtre, la vie se résout au nécessaire dans l'indépendance absolue de toute attache prosaïque.

D. — Et le service militaire ?

R. — Le temps de service militaire, cette absurdité imposée aux jeunes Lévites par une législation ignorante et mauvaise serait par le fait abolie, puisque le prêtre n'entrerait dans les Ordres qu'à 30 ans,

D. — Et l'avoir que le jeune homme aurait gagné, de 20 à 30 ans que deviendrait-il ?

R. — La somme plus ou moins forte que l'homme avant d'entrer dans les Ordres aurait pu réaliser, il l'apporterait à la caisse de l'évêchè pour être centralisée et les intérêts sagement adminis-

trés fourniraient en commun à tous les prêtres du Diocèse, les émoluments indispensables à l'entretien de leur garderobe, etc., etc.

D. — Et l'évêque de quelle façon devrait-il vivre ?

R. — L'évêque devrait vivre aussi pauvrement que ses frères subordonnés en compagnie de ceux de la ville lieu de sa résidence.

D. — Et que devraient faire les fidèles ?

R. — Les fidèles aimant et respectant ce clergé noble et vertueux, donnant l'exemple de toutes les vertus chrétiennes enseignées par l'Evangile pourrait fournir au presbytère (pour tous les prêtres) les livres et offrandes en nature que leur suggéreraient leur bon cœur ou leur reconnaissance.

D. — Qui serait chargé de distribuer les aumônes?

R. — Les fidèles les feraient eux-mêmes conseillés par leur pasteur, plus à même de connaitre l'opportunité des prompts secours à donner. Etant sages et inspirés, car tout homme pieux remplissant dignement son ministère est aidé et inspiré du ciel dans une certaine mesure.

D. — Quelle serait la position du prêtre par rapport à sa famille ?

R. — L'homme entrant dans les Ordres à 30 ans, n'étant ordonné qu'à 33 ans aurait eu le loisir de connaitre la gravité ainsi que la conséquence de sa détermination et d'y réflechir.

D. — L'homme se destinant à la prêtrise recevrait-il une dot de sa famille en supposant celle-ci aisée ou même riche ?

R. — Le futur prêtre pourrait recevoir de sa famille comme dot une somme, dont le maximum serait fixé, mais il renoncerait dès-lors à toute autre part d'héritage, quelle que fut la fortune de sa famille; et même si celle-ci n'avait pas d'autre enfant. — L'homme voué au service du Seigneur ne doit posséder en commun avec les autres serviteurs ses frères que le strict nécessaire.

D. — Bien que prononçant ses vœux à l'âge de complète responsabilité, le prêtre vaincu par des passions mal étouffées peut regretter la vie mondaine, défaillir à ses vœux.

Quel sort lui est-il réservé en ce cas ?

R. — L'homme engagé dans la voie ecclésiastique à cet âge de 33 ans tomberait rarement dans des fautes graves, obligeant l'Eglise à le rejeter en dehors de son sein ; mais le cas échéant, une grande pitié devrait mitiger la sévérité de cette expulsion ; on devrait lui laisser un certain laps de temps de réflexion pour s'amender et s'il persistait malheureusement dans sa défaillance, on devrait le délier solennellement de ses vœux ; lui rendre la dot qu'il avait apporté à la communauté et lui faire autant que possible quitter la localité de sa résidence. Pour adoucir cette rupture et s'efforcer de lui procurer ailleurs un gagne-pain honorable afin que plus âgé, revenu à de meilleurs sentiments, son âme put bénir le Seigneur et ses serviteurs charitables.

D. — Le prêtre ayant rompu ses vœux, pourrait-il rentrer dans ses droits civils, comme héritier de sa famille ?

R. — Non et s'il en était autrement, l'appât d'une grande succession inopinée pourrait faire échec à la vertu de l'être vacillant dans le secret de son âme, s'il doit ou non rester membre de l'église. D'ailleurs, la renonciation aux héritages étant faite, avant d'entrer dans les Ordres serait définitive, le contraire occasionnerait des troubles dans les familles et la possibilité d'un retour doit être complètement écartée.

D. — Le prêtre doit-il prendre part à la vie civile par le vote et autrement ?

R. — Non certes, ni payer d'impôts d'aucune sorte, ni de service corporel. Il ne serait tenu qu'à la défense de son presbytère, s'il était attaqué ou à celle des enfants momentanément placés sous sa sauvegarde.

D. — Admettez-vous que l'instruction soit donnée par des prêtres ou par des ordres religieux dans des maisons spéciales leur appartenant ?

R. — Non, l'instruction exclusivement religieuse doit-être donnée soit dans les églises, chapelles ou salles consacrées à cet haut enseignement. Il faut que les jeunes âmes soient instruites dans ces vérités plus ou moins dévoilées, mais non pétries dans un sens unique, dans un moule spécial propre à former dans l'âge viril des cléricaux non des chrétiens éclairés et sincères ; d'ailleurs les maisons religieuses des deux sexes forment une branche de spéculation et d'industrie qui est incompatible avec l'esprit d'abnégation qui doit régner dans les ordres religieux. — L'Instruction religieuse doit marcher de pair avec l'instruction profane, mais dans un local différent et par d'autres professeurs, ces derniers étant ecclésiastiques.

D. — Que pensez-vous des couvents en général; doit-il y avoir des couvents de femmes ?

R. — Liberté entière doit être accordée aux associations, donc les femmes elles aussi peuvent vivre en communauté, suivant la règle choisie par elles pourvue en général que les exercices religieux, la façon de procéder des associations, ne porte jamais atteinte à la liberté publique.

La personne entrant en religion, qu'elle soit ou non cloîtrée, peut apporter à son association ce qu'il

lui plait, comme valeur mobilière ou autre. Mais une fois l'engagement pris de quitter les biens périssables de ce monde, elle doit se conformer à ses vœux, perdre le droit d'hériter ; de cette manière, les couvents n'accepteraient pas ainsi qu'ils le font la fortune des familles, laquelle est plus utile dans la circulation générale. — Il y aurait aussi un avantage autrement sérieux pour la vie religieuse ; c'est que l'appât des richesses ne pousserait pas les supérieurs à attirer les personnes riches, souvent peu faites pour cet état particulier, par une vocation artificielle provoquée de longue main, par d'habiles manœuvres et font très souvent avorter la véritable mission de ces pauvres âmes.

D. — Les prêtres doivent-ils changer de localité pour exercer leur ministère ?

R. — Le moins possible ; connu de longue date par les fidèles, le prêtre a plus d'action sur eux et leur impose l'estime par la pureté de sa vie et l'exemple de son dévouement de tous les instants.

D — Les évêques doivent-ils porter des marques distinctives des autres ecclésiastiques ?

R. — Oui, mais discrètement visibles, un anneau sacerdotal à influence magique ; le même anneau (au moins pour la pierre) se transmettant d'évêque en évêque dans le même diocèse ; une doublure de manteau ou un couvre-chef légèrement différent. — Au reste l'état de vie de l'évêque doit très-peu différer de celui de ses subordonnés ; il n'existe de différence que dans la nature des occupations plus complexes pour l'évêque et demandant une sagesse plus consommée, ainsi qu'un dévouement plus complet et exercé, puisqu'il doit donner l'exemple à ses frères et posséder sur eux assez d'ascendant spirituel pour ramener les défaillants dans le droit chemin.

D. — A la mort d'un membre du clergé d'une localité, sa dot doit-elle faire retour à la famille ?

R. — Non, j'ai dit qu'entrant dans l'Église, l'homme renonce à tout intérêt matériel avec les siens, car il entre dans la grande famille sacerdotale ; sa part reste donc acquise à la maison où il a vécu. Cette somme jointe à d'autres pourront un jour indemniser la ville ou les communes des dépenses faites pour l'installation de cet ordre d'organisation. L'Église reviendrait donc ainsi à son ancien état d'indépendance qu'elle regrette à juste titre, car elle lui est absolument nécessaire pour agir en complète liberté de conscience.

D. — Vous ne parlez que du clergé catholique, qu'elle serait la position des autres pasteurs d'âmes ?

R. — Ce qu'elle est aujourd'hui, puisque ces pasteurs ont adopté le mariage ; toutefois un logement avec dépendances pourrait leur être offert dans des conditions analogues, ou ils établiraient une organisation que leurs besoins et l'intérêt de leur culte exigeraient ; mais je ne conçois pas la manière pratique d'opérer dans la condition du mariage. — Ces hommes restant partie active de la vie sociale ordinaire, pourraient comme les apôtres et disciples du Christ de la primitive Église, se livrer à des travaux manuels pouvant s'exécuter dans leur habitation et dont le produit suffirait à les faire vivre avec leur famille dans une honnête pauvreté. Ce labeur ne les empêcherait pas de remplir leur pratique cultuaire ; d'ailleurs les vrais fidèles à un culte quelconque ne viennent que trop au secours de leur prêtre, et du reste. le Pasteur réellement pauvre peut recevoir sans fausse honte les dons de première nécessité.

D. — Approuvez-vous les cérémonies religieuses faites en dehors des Église, les processions par exemple ?

R. — Pour frapper les intelligences incultes, les pompes religieuses montrées publiquement ont leur avantage ; mais je crois préférable, pour ne donner aucun prétexte à la méchanceté, à l'intolérance des cœurs égoïstes, de restreindre ces manifestations dans une enceinte quelconque ; au reste tout dépend de l'état général d'une population, de l'époque de foi, etc., etc.

Comme la vérité l'erreur à ses amants,
Le philosophe approuve ou blâme avec prudence,
Et si l'erreur triomphe, il s'éloigne ; il attend (1).

LE PAPE

D. — Reconnaissez-vous la nécessité d'un Pape ?

R. — Oui comme chef purement spirituel, tenant plutôt un rôle nécessaire, qu'un pouvoir prépondérant. Comprenant l'Unité nous avons besoin que la représentation symbolique existe parmi nous. Le Collège des cardinaux a aussi sa raison d'être, mais non organisé tel qu'il est de nos jours, où la politique guide le choix des candidats à ce poste important, puisqu'il doit être le conseil suprême dans lequel, une infaillibilité relative devrait exister, puisque l'inspiration divine y serait sûrement attirée, et n'en doutez pas si l'appel à la sagesse divine est faite par des hommes sages et pieux dans une Assemblée ne se proposant que le bien de tous, cet appel sera toujours entendu et même la preuve tangible accordée.

(A suivre). M. A. B.

---

(1) *Vers dorées de Pythagore*, dans Isis Dévoilée ou *l'Egyptologie sacrée*, pages 228 à 230 ; un vol. in-12, Paris, 1892.

ARCHITECTURE & MUSIQUE

(Suite et Fin)

A mesure que l'architecte adoptait des ordres plus sveltes et plus élégants, et diminuaient ses entre-colonnements, le musicien admettait des intervalles d'un rapport moindre. L'entre-colonnement *Diastyle*, n'étant plus que de trois diamètres, permit l'emploi de la pierre et du marbre pour les architraves et les plates-bandes. Cet entre-colonnement facilita le travail du constructeur et vulgarisa ses productions. Au point de vue qui nous occupe, il nous donne le rapport 2 : 3; c'est-à-dire la *quinte* autre intervalle très important dans la constitution de la gamme.

La *quinte*, il faut bien l'avouer, n'a pas la majesté de la *quarte ;* elle penche souvent vers une trivialité d'allures. Les compositeurs médiocres en ont abusé de notre temps; aussi, notre jeune et brillante Ecole française met-elle avec raison, tous ses soins à éviter son verbiage monotone et sa cadence par trop *dominante*.

Le rapport direct qui fait résoudre la quinte sur la tonique amène aujourd'hui forcément la vulgarité de cet intervalle ; il est à remarquer qu'à mesure que ce rapport a varié, le quinte a eu des fonctions diverses et des destinées étranges. Au Moyen-Age, ce rapport de tonalité n'existait pas, ou du moins était indécis. Aussi a-t-on très-bien pu se servir de la quinte, l'intervalle d'ailleurs le plus consonnant, pour constituer les premiers essais d'harmonisation. Le *Discantus*, en effet, n'offre d'abord que des suites de quintes. Sans doute cette harmonie singulière n'avait rien alors qui pût choquer l'oreille, parce qu'elle ne modulait pas ; elle nous a laissé ces *Jeux de Mutation* qui acidulent si harmonieusement les accords de l'orgue, et qui donnent son caractère à l'instrument sacré en forçant un peu les premières harmoniques de la série.

A mesure que la tonalité moderne se constituait, on sentit la nécessité de la fortifier et de ne pas moduler inconsidérément. Aussi deux quintes de suite furent-elles bientôt prohibées par les théoriciens, parce qu'elles passaient sans transition d'un ton dans un autre. Cependant quelques auteurs plus récents ont violé la règle, et ont usé, avec la liberté et aussi avec l'à-propos du génie, de cette infraction voulue. Il est vrai que la musique unitonique avait déjà cédé la place à la musique pluritonique, et que le besoin de moduler était devenu impérieux. Mais comme nous entrons aujourd'hui dans le règne de la musique omnitonique, il est facile de prévoir qu'une ère nouvelle se prépare pour la quinte. La musique de l'avenir nous réserve peut-être cette surprise de voir revivre en un certain point les déchants du moyen âge ; et la nouvelle école rêve déjà ce qu'on appelle en Allemagne l'*émancipation des quintes*.

Ce sera toujours du *Diastyle* en musique, mais avec des combinaisons plus compliquées et une plus grande liberté d'allures.

Les entre-colonnements allaient toujours se rapprochant, c'est alors qu'apparaissent les Ordres Ioniques et Corinthiens avec l'aide desquels les monuments de l'architecture deviennent de véritables bijoux.

Les temples grecs étaient fort petits et cette délicatesse de proportions leur convenait admirablement. Nous voyons alors l'apparition de l'entre-colonnement *eustyle* avec ses deux diamètres un quart, d'où nous déduisons le rapport 5 : 9. Cet entre-colonnement était comme l'indique son nom, le plus parfait de tous, il réunissait en effet, à la solidité, la beauté des proportions et une harmonie générale remarquable des parties constituant son ensemble.

Par une coincidence frappante, ce système si parfait, répond à la *septième mineure*, cet intervalle repoussé avec horreur par les anciens et qui passait au Moyen-Age pour le *diable en musique* et c'est cependant cette *septième mineure* qui constitue l'harmonie moderne.

L'architecture, nous le savons bien aujourd'hui, est historiquement le premier des arts et c'est lui qui en Grèce a atteint son apogée ; la peinture n'a eu le sien en Italie que bien de siècles après et la musique ne devait y arriver à cet apogée que de nos jours.

Nous ne pouvons pas ici, ne pas faire remarquer ce fait extraordinaire que les Grecs ont implicitement admis dans leur architecture et regardé comme la plus parfaite une proportion que l'art musical n'a admis que deux mille ans plus tard pour en faire le principe même, et pour ainsi dire le pivot de ses évolutions.

A l'actif de l'Eustyle, nous devons dire qu'un des monuments romains les plus conservés, la Maison carrée de Nîmes est conçue d'après ce système. — La Maison carrée en ut — si bémol !..... Voilà une harmonie bien moderne pour un monument ancien !

L'entre-colonnement *systyle* a ses colonnes plus rapprochées encore que les précédentes, puisque elles n'ont entr'elles qu'un espacement de deux diamè-

tres. Il s'applique, soit à l'ordre Ionique comme dans le charmant spécimen que nous avons vu à la maison de Pansa à Pompeï, soit à l'Ordre Corinthien comme au Panthéon de Rome et à tant d'autres monuments connus. Les proportions correspondent à l'octave. En effet, l'octave sonne, lorsqu'on fait vibrer la moitié de la corde.

Les Grecs avaient la notion de l'octave et Pythagore lui reconnaissait une certaine valeur. Mais elle n'était pour eux que la réunion de deux tétracordes. L'octave ne commence à se révéler et à prendre une entité sérieuse qu'à partir de la réforme de St-Grégoire. Cet éminent musicien enferma les chants liturgiques à quelques modes qu'ils appartinssent dans les limites de l'octave. Dès lors, les notes qui composaient cette échelle prirent peu à peu une valeur de relation avec la note initiale et avec la note terminale qui en était la répétition. La tendance de l'*ut* octave à s'appuyer sur le *si* se révéla lentement et lorsque la note sensible du ton fut bien déterminée, on n'était pas loin de faire descendre, dans l'autre tétracorde, le *fa* sur le *mi*. On fit plus: on accompagna ces deux relations l'une par l'autre, et la tonalité moderne fut fondée par l'introduction des harmonies dissonantes.

Enfin, l'entre-colonnement *Pycnostyle* dans lequel les colonnes sont le plus rapprochées puisqu'elles n'ont entre elles qu'un diamètre et demi soit 3 modules, nous donne le rapport : 3, c'est-à-dire, la *douzième* ou *double quinte*. On peut dire que les petits édifices pycnostyles sont pour la musique le type de ces nombreux intervalles à rapports infimes qui dépassent la mesure de l'octave et qui, dans l'orgue comme dans l'orchestre, s'échelonnent jusqu'aux dernières limites des sons aigus.

CONCLUSION

Nous avons passé en revue les divers systèmes d'entre-colonnements, et nous croyons avoir démontré que les rapports des intervalles musicaux cités sont exactement les mêmes que ceux des entre-colonnements diminués d'un diamètre. Nous n'avons dans cette étude rapide, examiné que les seuls intervalles se rapportant aux cinq entre-colonnements des Grecs. Il est vrai que ces intervalles sont les plus importantes de la gamme. Mais rien n'empêche de penser que l'on ne puisse faire l'opération inverse et d'un intervalle musical qui n'a pas son analogue dans les entre-colonnements admis, déduire un écartement inusité des colonnes. Ainsi, le rapport 3 : 5 de la *sixte majeure* donnerait un entre-colonnement de deux diamètres et demi qui est très acceptable. *La tierce* au contraire, correspondrait à un écartement impossible des colonnes. Il est vrai que *la tierce* est un intervalle banal et de peu de valeur ; elle n'a que le mérite de caractériser nos deux pauvres modes, en distinguant le *majeur* du *mineur*. Mais en général les intervalles autres que ceux que nous avons reconnus, fourniraient des entre-colonnements trop larges ou des proportions irrationnelles. Les Grecs en choisissant leurs rapports architectoniques avaient donc eu le sentiment inconscient mais parfait des rapports musicaux et étaient guidés sans doute par une loi supérieure du beau.

Quoiqu'il en soit du reste de l'application pratique de notre théorie musicale de l'entre-colonnement, il nous suffit, comme musicien, d'avoir appelé l'attention des architectes sur des rapports inaperçus jusqu'ici. N'est-ce pas ouvrir aux arts des horizons nouveaux que d'indiquer les ressources que l'un d'eux peut prêter à l'autre ? L'architecture en est réduite aux pastiches, parce qu'elle a épuisé toutes les formes qui lui étaient propres. Ne pourrait-elle pas espérer d'en découvrir de nouvelles en explorant le champ de comparaisons avec les autres arts ? La généralisation est cette éminence propice au voyageur qui a perdu sa voie ; elle lui permet d'apercevoir des sentiers nouveaux. Cette pensée, nous l'espérons, nous absoudra du reproche d'avoir tenté une étude purement spéculative et sans utilité pratique pour l'art.

Mais n'eussions-nous pas atteint ce but élevé, il nous semble que les considérations que nous avons développées, doivent encore offrir quelque intérêt aux amis de la musique et des arts du dessin. L'expérience de l'imagination est à l'esprit ce qu'une bonne hygiène est au corps, et on peut dire que la *Curiosité* (sans jeu de mot bien entendu) n'est pas entièrement inutile, si elle est le sel de l'étude et le germe des connaissances humaines.

Nous nous croyons surtout en droit de conclure que cette rencontre des deux arts dans leurs rapports les plus éloignés prouve une fois de plus l'admirable harmonie de la création et il nous plait de remonter, par l'architecture et la musique, jusqu'à Celui qui a si merveilleusement *disposé toutes choses, en poids, en nombre et en mesure.*

AVIS. — Nous avons reçu un grand nombre d'ouvrages dont nous rendrons compte dans le prochain numéro. En attendant, souhaitons la bienvenue à un nouveau confrère fort bien rédigé et très-inréressant. — L'ISIS MODERNE, revue mensuelle sous la direction de Alaster ; très bel article de Jules Bois, sur *Naundorff*, père du Néo-Spiritualisme ; cependant il y aurait à faire à son sujet une observation ; c'est qu'avant Naundorff a existé au moins Swendenborg.

Encyclopédie de la Science Occulte

EN VENTE DANS TOUTES LES GRANDES LIBRAIRIES DE FRANCE & DE L'ÉTRANGER

OEUVRES DE M. ERNEST BOSC

TRILOGIE OCCULTE

I. ISIS DÉVOILÉE ou *l'Egyptologie Sacrée,* 1 vol. in-12 (épuisé). Il ne reste que peu d'exemplaires vendus 7 francs.

(La 2e Edition est sous presse).

II. ADDHA-NARI ou *l'Occultisme dans l'Inde Antique*, 1 vol. in-12 *(2e Edition)..* Prix : 4 fr.

III. BÉLISAMA ou *l'Occultisme Celtique dans les Gaules*. .... Prix : 4 fr.

(En préparation).

Cette trilogie étudie l'OCCULTISME CHEZ TROIS PEUPLES DE L'ANTIQUITÉ.

DICTIONNAIRE D'ORIENTALISME, *d'Occultisme et de Psychologie*, 2 vol. in-12, illust. Prix : 12 fr.

N. B. — Cet ouvrage entièrement original est un Dictionnaire de la Science Occulte complètement inédit et n'a aucun rapport avec les ouvrages antérieurement publiés qui touche de près ou de loin, de loin surtout à ce sujet; c'est l'outil de travail indispensable à l'élève Occultiste, un livre initiateur par excellence.

LA PSYCHOLOGIE *devant la Science et les Savants,* 1 vol. in-12, de XIV-300 pages (presque épuisée) .... Prix : 3 fr. 50

(La 2e Edition est en préparation).

TRAITÉ DU HASCHICH *et autres substances psychiques ;* plantes narcotiques et herbes magiques, 1 vol. in-18................. Prix : 3 fr.

LA CHIROMANCIE MÉDICINALE, *Traité de la Physionomie,* etc., par PH. MAY *de Franconie,* ouvrage rarissime (Réédition).
1 vol. in-18, avec figures .... Prix : 3 fr.

DE LA VIVISECTION, *Etude Physiologique, Psychologie et Philosophique.*
1 vol. in-18................... Prix : 2 fr.

LE LIVRE DES RESPIRATIONS *(sous presse).*

OEUVRES DE M. A. B. *(Mme Ernest Bosc)*

ROMANS ÉSOTÉRIQUES

PARU

VOYAGE EN ASTRAL ou *Vingt Nuits consécutives de dégagement conscient*, 1 vol. in-12. avec frontispice.................... Prix : 3 fr. 50

EN PRÉPARATION

LES INFERNAUX, 3 volumes :
I. THOMASSINE :
II. UNE POIGNÉE DE CRIMES ;
III. LE SERVITEUR DE JONATHAN.
LE PÈRE SAM, Conversation avec sa petite fille.
(Pour les tous jeunes enfants).

NOUVELLES ÉSOTÉRIQUES

1re SÉRIE *(parues)*

Le Sacrilège
Le Drapeau Noir
L'Ombrelle Verte ou La Jettatura
Lysmha la Korrigane
La Roche-du-Maure
ou
La Roche-Vidal

1 vol. in-18...................... Prix : 3 fr.

2me SÉRIE *(sous presse)*

Un Rève
Episode en Egypte
Une Expiation, Revue Retrospective
500 Ans en arrière
La Grande Denise
Substitution.

1 vol. in-18 .... Prix : 3 fr.

CATÉCHISME

DE DOCTRINE SPIRITUALISTE

(Sous presse).

Ce Catéchisme qui a déjà paru dans la CVRIOSITÉ (dans 12 numéros) a attiré à son auteur les éloges les plus flatteurs.

N. B. — Mme M. A. B. en écrivant l'œuvre annoncée se propose de combattre le matérialisme néantiste ; aussi tous les Spiritualistes devraient-ils propager activement les Ouvrages de cette Initiée.

Le Directeur-Gérant : Ernest Bosc.

Nice. — Imprimerie de la *Curiosité*, rue Saint-François-de-Paule.